

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ANNULE ET REPLACE LA DELIBERATION DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

Nombre de Conseillers :	En exercice	: 13
	Présents	: 7
	Absents	: 6
	Pouvoir	: 1

Secrétaire de séance : Fabrice Ordronneau

2024 -11-2 : DM n°2 : Salaires + Cotisations Sociales + Etat des Restes à Recouvrer et Crédits en non-valeur

Rapporteur : Madame Le Maire

Cette DM n°2 consiste à :

- Alimenter le compte 6411 relatif à l'embauche d'un agent d'accueil pour le 1er novembre 2024.
- Alimenter le compte 6450 relatif au rattrapage des cotisations sociales CNRACL d'un agent de 2012
- Alimenter le compte 6541 pour l'admission en non-valeur
- Alimenter le compte 681 pour les états des restes à recouvrer

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6411	22 958		
6450	14 785,85		
6541 - Admission en non-valeur	104		
681 - Dotation aux provisions	9811		
23	-47 658,85		
OPERATION D'ORDRE		OPERATION D'ORDRE	
TOTAL	0	TOTAL	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
231	-47 658,85	021	-47 658,85
OPERATION D'ORDRE		OPERATION D'ORDRE	
TOTAL	-47 658,85	TOTAL	-47 658,85
TOTAL DEPENSES	-47 658,85	TOTAL RECETTES	-47 658,85

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité POUR la proposition de DM N°2 ci-dessus présentée.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 6 novembre 2024

Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

